



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Trente-neuvième session

Rome, 6-13 juin 2015

**Synthèse des évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux
de la FAO**

POINT DE VUE DE LA DIRECTION

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Daniel Gustafson

Directeur général adjoint (Opérations)

Tél.: +39 06570 56320

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mm797sup1f

1. La direction de la FAO réserve un accueil favorable à la *Synthèse des évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO* et se réjouit de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son point de vue sur les questions recensées, comme le Comité du Programme l'a invitée à le faire à sa cent-quinzième session¹. Le présent document contribuera au renforcement constant des bureaux décentralisés, à la cohérence de leurs travaux par rapport aux priorités de l'Organisation et des pays, et aux effets de leurs activités sur l'obtention de résultats.

2. Il consiste en une synthèse de cinq évaluations réalisées entre 2009 et 2013 – période de changement de grande ampleur et riche en événements – et qui mettaient l'accent sur la structure, les capacités et l'évolution des rôles et des responsabilités des bureaux décentralisés. Nombre des éléments les plus saillants du changement transformationnel concernent les thèmes du rapport et on a constaté des progrès considérables dans ce domaine, comme l'indique le document.

3. Compte tenu du temps écoulé, la direction se félicite du caractère actuel des informations présentées et de l'analyse tournée vers l'avenir qui figure dans le document. Ce dernier se concentre, comme il se doit du point de vue de la direction, sur trois questions principales: i) La décentralisation permet-elle de mieux répondre aux besoins des pays? ii) Les mécanismes d'établissement des priorités, de programmation et d'exécution se sont-ils adaptés aux besoins actuels? iii) Les capacités des bureaux décentralisés ont-elles permis d'améliorer les services grâce à la décentralisation? Ces questions ont déjà fait l'objet de débats suite aux évaluations précédentes et correspondent toujours aux priorités de la direction.

4. La direction fait sienne la majorité des conclusions tirées dans chacun de ces trois domaines, estimant qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de l'approche qui vise à renforcer les effets des résultats obtenus par la FAO sur le terrain et sont le reflet des initiatives actuelles en faveur d'une amélioration. En outre, la direction convient que le processus d'amélioration n'est pas encore achevé et se déclare favorable aux constatations et aux enseignements contenus dans le rapport.

5. Elle accepte les trois recommandations, tout en reconnaissant qu'elles s'accompagnent de questions complexes de mise en œuvre qui nécessiteront des discussions plus approfondies.

6. La première recommandation appelle la direction et les Membres à envisager de revoir la couverture au niveau des pays et la localisation des bureaux régionaux et sous-régionaux et, en cas d'accord, à réfléchir à un ensemble de critères destinés à guider le processus. La direction signale que les efforts déployés par le passé au sujet de critères de ce type ne s'étaient pas révélés fructueux. Toutefois, elle prend note de la possibilité de revoir la couverture et la localisation des bureaux, compte tenu de toutes les orientations que les Membres pourraient communiquer.

7. La deuxième recommandation invite à améliorer la qualité des cadres de programmation par pays (CPP) et à veiller à leur cohérence vis-à-vis des priorités de l'Organisation. Plusieurs mesures ont d'ailleurs été prises à cet égard. Comme indiqué dans l'*Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014*², il s'agit notamment de mettre au point une approche intégrée pour ce qui est de planifier, d'exécuter et de suivre le programme ainsi que de faire rapport à ce sujet sur la base d'éléments concrets, en rassemblant toutes les strates de l'Organisation, y compris l'échelon national, et de réviser les procédures de programmation par pays et le cycle de projet afin de renforcer le centrage stratégique et de réduire les coûts de transaction. En outre, bien que les bureaux régionaux et sous-régionaux soient toujours chargés d'aider directement les bureaux de pays à formuler des CPP, la responsabilité interne en matière de supervision du processus des CPP a été transférée récemment du Bureau de l'appui à la décentralisation au Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources – ce qui, selon la direction, permettra de mieux s'assurer de la cohérence vis-à-vis des priorités de l'Organisation.

8. La troisième recommandation signale combien il est nécessaire d'aider et d'autonomiser davantage les bureaux décentralisés afin qu'ils aboutissent au niveau et à la palette de compétences requis en matière de ressources humaines. Plusieurs mesures sont prévues. La direction est d'accord et le Programme de travail et budget (PTB) proposé pour 2016-2017³ renforce les capacités des bureaux

¹ CL 149/5, paragraphe 7.

² PC 117/5 - FC 157/8.

³ C 2015/3.

régionaux et sous-régionaux d'aider les pays dans les domaines techniques essentiels. Il s'agit notamment de la nutrition, de la production et de la protection des végétaux, de la santé animale, des statistiques, des aspects juridiques et de l'élaboration de programmes. Le présent rapport met en évidence une question plus épineuse encore: la nécessité d'améliorer les conditions contractuelles (principalement mais pas uniquement) des employés nationaux de la FAO financés par des projets et qui ne bénéficient pas d'un contrat de longue durée. Les problèmes découlent en partie du calendrier et de la durée de financement des projets (par opposition au financement de programmes à plus long terme, par exemple). La direction prévoit un examen de ces questions afin de clarifier la situation et de former le personnel aux politiques actualisées récemment et aux changements de procédures dans le domaine des ressources humaines, ainsi que de trouver des moyens de traiter les problèmes sous-jacents.